

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°13 de la réunion du 16 novembre 2017

• Lieu: Site du bassin n°2	
----------------------------	--

Maître d'ouvrage (MO) :	
Syndicat intercommunal d'amér M. MAGNIER: 03.2	
 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO): 	Maître d'œuvre (MOE)
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	Bureau d'études ECAA M. DANEL : 07.70.29.68.53 gdanel@ecaa02.fr
Contrôleur extérieur	• Coordonnateur SPS
RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
 Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques 	Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations
RVM	PRAT Paysages
M. TASSAN: 06.76.48.03.16	M. PRAT: 06.32.65.90.75
direction@rvm-travauxpublics.com	thierry@prat-paysages.fr

PROCHAINE REUNION LE 23 NOVEMBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°2

En remerciant tous les participants de se garer en dehors des trottoirs de la commune de Nesles la Montagne

(Stationnement possible au cimetière ou sur la plateforme dans le virage de la RD)

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).















Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocatio prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur- Marne	٧			٧
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne	÷			
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne		†		
	Responsable services techniques de la commune de Nesles la Montagne	٧			
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel		±		
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuys) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuys 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com				
POUJOULY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		٧		٧
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <u>jean-paul.angers@civc.fr</u>		٧	•	٧
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <u>ifaramus@aisne.fr</u>		٧		٧
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr		٧		٧
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- <u>labourel.sabine@aesn.fr</u>		٧		٧















Nom, Prénom:	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr		٧		٧
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château- Thierry <u>benedicte.greff@carct.fr</u>				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <u>earl.simon-legrand@wanadoo.fr</u> 06.82.95.84.19	٧			٧
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS <u>rloiseau@moethennessy.com</u> – 06.07.35.04.92			٧	٧
DOYART Pascal	Responsable d'exploitation viticole — Champagne JACQUART pascal.doyard@free.fr 06.80.31.97.16				
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole	٧			
BERTONI Eve	Exploitante viticole – 06.22.52.24.35				٧
PERTOIS Bernard	Propriétaire et exploitant viticole -06.31.54.55.35				
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07	٧			٧
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes				
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles- la-Montagne	٧			
M.TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr M. Cyrille STORME : cstorme@aisne.fr - 06.07.40.20.02				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM	٧			٧
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com		٧		٧
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	٧			٧
PRAT Thierry	PRAT Paysages	٧			٧
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maitrise d'ouvrage	٧			٧
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	V			٧















ADMINISTRATIF:

Document à transmettre :

EDITEUR > DESTINATAIRE

- Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (AMO > propriétaires concernés)
- Retour des conventions Val D'Agglo

Val d'agglo - Urgent

- Coupe type des redents à faire dans les fossés

RVM > MOE > CD02

Document reçu:

- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuys au droit es ouvrages de franchissements n° 171 et 172 transmis par M. POUJOULY
- Planning général des travaux avec détails fourni par RVM
- CD 02 : pour les fossés à redents, hauteur max de 30 cm avec pente sur 1 m.

• TRAVAUX:

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le 17 juillet pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Points particuliers:

- <u>La commune de Nesles ne souhaite plus avoir de stationnement sur les trottoirs face à l'accès du</u> bassin n°2.
- Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place (lot 1).
 - **Rappel :** La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuys au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuys.
- Les terres issues du décapage feront l'objet d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.
- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Après discussion avec Mme SIRON, les subventions FEDER dépendent de l'existence d'une mare temporaire avec la présence de plantes hélophytes dans le bassin n°1 permettant une phytoremédiation.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













Planning général détaillé



Planning des ouvrages restant à réaliser

		ţ-0	Morromehao	000		Décor	Décombra			Towerlow	80		ľ	Edmion		╟		Mono	9			Avrael	
ON	Onservation	243	242 244 245 247 240 250 251 251 251 251 251 251 251 251 251 251	247		0000	CE 3	CEO	601	00	00		coc	500 500	000		610	C10 C11 C13	643	613	710	213 C12 C17	V
-N	Ouvrages	242 244	242 240	240	94	ncc 6	100	200	201	200	000	200	one o	200	SOC		ore	110	216	ere	110	re ere	0
002	Bassin n°02							1		\dashv	\dashv	\exists	_							1	1		\neg
175	Canalisation ø500 sortie bassin 02																						
190	Canalisations \$500 au dessus des vignes M. LERICHE																						
219	Dépierreur amont bassin 002									Н	Н												
220	Dépierreur amont bassin 001																						
152	Caniveau Trapézoïdal 90x30x30 amont bassin 002									L	L				L		L			Г			
142	Caniveau Trapézoïdal 90x30x30 amont bassin 001																						
143	Caniveau Trapézoïdal 90x30x30 amont bassin 001					L																	
140-141	Caniveau Trapézoïdal 90x30x30 amont bassin 002																						
215-216-217	Dépierreurs à raccorder sur caniveaux Trapézoïdaux									L													
114-115-116-117-118-119-120-121-125-				_																			
126-129-130-158-160-161-162-163-164- en fonction	en fonction des disponibilités matériaux MHCS)																						
165-166-167-168-169-170																							
214	Dépierreur sur chemin béton 159																						
147	Fossé d'infiltration à redents modifié					L				_													
156-159-159B (commande MHCS)	Chemin béton																						
221-205-204	Dépierreurs sur chemin béton 136																						
146	Fossé à redent																						
136	Chemin béton																						
133-176	Chemin béton																						
202	Dépierreur																						
112	Chemin béton					Ц				Н	Н												
148-132	Chemin béton																						
151-187-150-188-149	Ravine																						
186-145	Noue + traversée parking cimetière					L																	
201-202-203	Dépierreurs					Ц				Н	Н									П			
144-104-102-101-105	Fossé à redent																						
171-172	Traversées de Dhuys					Ц				Н	Н												
	Entrées de champs					_				_	_												
	Finitions									Н	Н	\exists								П	П		

13/11/2017

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













Exécutions des travaux :

- Fossés à redents présents le long de la route départementale

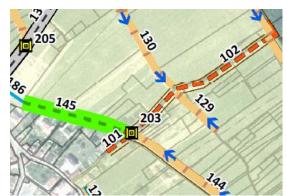
Curage réalisé par la commune de Nesles-la-Montagne (en agglomération) et la voirie départementale (hors agglomération).



Il est proposé la réalisation des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier d'une hauteur maximale de 30 cm. RVM doit transmettre une coupe type pour transmission au CD 02.

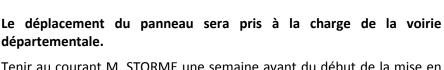
Validé à ce jour avec la commune de Nesles-la-Montagne. Reste à définir les personnes en charge de l'entretien sous la forme d'une convention.

Présence d'un panneau au droit du début de la noue enherbée 145



Un panneau « Commune de l'appellation d'origine CHAMPAGNE » est présent en sortie de l'ouvrage 102 « fossé à redents ». Ce panneau a été installé par le Département et financé par le CIVC. Le panneau est positionné à l'endroit du

début de la buse à mettre en place sous la noue enherbée. Ainsi il faudra prévoir un déplacement du panneau en consultation avec la voirie départementale.



Tenir au courant M. STORME une semaine avant du début de la mise en place du fossé à redents 102 et de la noue 145.

















- Caniveaux béton n°140 et 141:



Réalisation possible du 140, M. Leriche à dépiquer les têtes de rangs de vigne.

A valider l'implantation du fossé 141 avec Mme BERTONI et M. LOISEAU - à convoquer à la prochaine réunion.

- Caniveau béton n°152 :

Implantation faite et validée lors de la réunion du 19 octobre 2017 avec M. Loiseau.

- Chemin n°121:

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui audessus. **RVM.**

Plantation du bassin n°1 :

- Validation des plantations proposées en enlevant les Phragmites autralis (roseau commun) (car trop envahissante)

Les plantations sont terminées.



















- Bassin 1 – A terminer

Reste à faire la cunette en béton pour la liaison entre le dépierreur et les enrochements percolés ainsi que la réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.





- Terrassement du bassin n°2:

Réalisation de la sortie de la surverse du bassin aval dans le fossé, terminée.

Aménagement des surverses en cours.

Vues sur l'ensemble des travaux en cours sur le bassin n°2











































Surverse entre sous-bassins :

Les surverses sont créées, la mise en place des enrochements est faite et le percolage au béton en cours. Les moines seront équipés d'une vanne comme définie au marché. A mettre en place sur les 2 bassins.















Accès de service :

Modification de l'accès, faite.

Lot 2 : est acté la pose d'un portail de 5 m. Commande faite et livraison à venir semaine prochaine.

Clôture et plantation :

Mise en place le long des bornes vers l'intérieur du bassin.

Engazonnement prévu semaine prochaine et démarrage des clôtures.

- Chemins n°123 et 134 :



Visite ce jour des 2 chemins. A valider avec M. Loiseau la structure du n°123.

Le 134 va faire l'objet d'un reprofilage à contre-pente.

Ouvrage n°161 :

Le chemin existant étant déjà contrepente, il reste à faire uniquement la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau. Vu sur site avec les représentants de la commune de Nesles la montagne.

















- Ouvrage 146:

La jonction du dégrilleur se fera par la pose d'une canalisation jusqu'à la fin de la dalle de la benne à verre.



- Fossé à redents n°102 :

Visite de l'emplacement du fossé faite à ce jour avec la commune de Nesles-la-Montagne et M. SIMON.

Le débroussaillage du fossé a été effectué. Finalement, l'intervention du géomètre pour redresser le fossé n'est pas nécessaire.

Il est également proposé la réalisation des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier.

Possibilité d'enlever un rang de la parcelle de M. PERTOIS pour la réalisation des travaux.

A convoquer à une prochaine réunion.



Dégrilleur n°217 :

Décalage au point bas existant.

- Chemin n°132:

Il est prévu que le chemin 132 soit bétonné. Le reprofilage du chemin pourra poser des problèmes d'accès aux parcelles en aval.

Pour le piquetage du chemin, les exploitants riverains, M. DOYARD et M. VERBEKE seront invités en réunion de chantier.



















- Visite des entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale



Les 3 ouvrages sont à refaire entièrement car leurs sections hydrauliques sont inférieures à la section du rejet du bassin à laquelle s'ajoutent les eaux de ruissellement de la voirie départementale.

Passage à refaire en canalisation béton diamètre 400 mm

Un arrêté est à demander à la commune avant réalisation des travaux.

Réalisation des chemins enherbés en pente unique :

Les chemins seront mis en dévers unique par un déblai / remblai en maintenant un écoulement gravitaire des eaux de ruissellement.

 Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierreurs 212 et 213 :

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierreur + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierreur et rejet au réseau pluvial existant.

















- Traversées de l'aqueduc de la Dhuys :

Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (coupe en travers à fournir par RVM fait),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuys au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit.
- Il a été accepté de demander un devis au bureau d'études ECAA pour la réalisation du diagnostic.
 Transmis par ECAA et en attente d'une validation de son contenu technique par Val d'Europe Agglomération. Validation du contenu technique faite par Mme Piot.
- En attente d'une date de mise en base eau de la Dhuys

- Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :



Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.

Fossé à créer n°189 :



Un tas de bois est actuellement présent au droit du futur fossé (partie gauche).

Après visite sur le site, il apparait que cette partie de fossé est actuellement en domaine privé.

Le MO prend contact avec le propriétaire. Cette partie (20 m) ne sera pas réalisée.









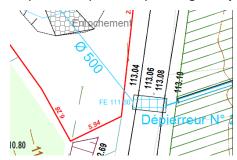






- Bassin n°1 : des reprises vont être à faire du fait des fortes intempéries du 15 et 25/08, en plus de bétonner les enrochements.
- Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d'approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage**.



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.

- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d'un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.
- Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :
- Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.
- Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.
- Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l'approvisionnement des enrochements par le chemin d'exploitation débouchant sur l'ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m3 d'enrochements.



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l'ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :



La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué.

Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90*30*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés et plus simple qu'entre canalisation est fossé.

De plus en cas d'arrivée d'une grande quantité d'eau à l'entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu'à l'entrée d'un fossé/caniveau ouvert







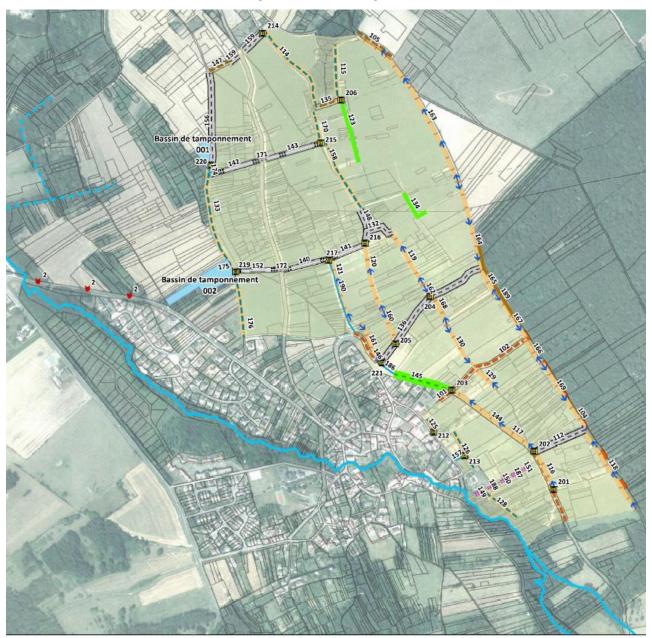








Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS PROJET





Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne













